

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## Conseil municipal du jeudi 05 mars 2026

Convocation du 02/03/2026

Le jeudi 05 mars 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, Thimond Martine, et Lemaire Brigitte, Mrs Tessier Jean-Pierre, Guillaut Jérôme, Lemaire Dominique et Segouin Christophe.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme Leroy Aurore est nommée secrétaire de séance.

1 Approbation des CFU 2025 pour les budgets commune, CCAS et assainissement :

À la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal et les membres du CCAS approuvent le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Gréez-sur-Roc, du CCAS et de l'Assainissement.

**Adopté à l'unanimité**

2 Affectation du résultat 2025 sur le budget 2026 de la commune :

Une affectation de résultat doit être réalisée en recettes d'investissement sur le budget 2026 au compte 1068.

**Adopté à l'unanimité**

3 Vote des budgets primitifs 2026 :

Madame le Maire, présente aux conseillers municipaux le budget primitif pour l'année 2026 comme suit :

**Commune :**

|                | DÉPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 318 841.64 € | 318 841.64 € |
| FONCTIONNEMENT | 396 621.00 € | 396 621.00 € |

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuvent le budget Primitif 2026 de la commune.

**Assainissement :**

|                | DÉPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 206 381.62 € | 206 381.62 € |
| FONCTIONNEMENT | 22 400.00 €  | 22 400.00 €  |

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuvent le budget Primitif 2026 de l'assainissement.

**CCAS :**

|                | DÉPENSES   | RECETTES   |
|----------------|------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | 5 200.00 € | 5 200.00 € |

Les membres du CCAS après avoir délibéré, approuvent le budget Primitif 2026 du CCAS.

Le devis de l'entreprise Pigeon pour réaliser les travaux d'entretien de la voirie communale 2026 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Adoptés à l'unanimité**

4 Récapitulatif annuel 2025 des indemnités des élus locaux :

Nous avons l'obligation dans un souci de transparence, en tant que collectivité territoriale, de communiquer chaque année au conseil municipal les indemnités des élus locaux. Le tableau récapitulatif 2025 est annexé au procès-verbal.

**Accepté à l'unanimité**

5 Courrier indemnités 2026 La Poste :

La Poste nous a transmis un courrier nous informant de l'augmentation de l'indemnité mensuelle, passant de 1 352 € à 1 364 €.

6 Rampe PMR église :

Nos agents techniques ont fini la réalisation de la rampe PMR au niveau de l'église. Le coût total (matériaux en TTC + heures des agents en brut) s'élève à 9 994.29 €. Pour rappel, le coût par un prestataire extérieur s'élevait à 54 545.28 € TTC.

Nous remercions chaleureusement nos agents techniques pour le travail effectué.

7 Questions diverses :

-Point sur les différentes commissions :

\*Pays du Perche Sarthois

\*École de musique à Saint-Calais

\*Syndicat d'eau

-Élections municipales : le bureau de vote est complet. Pour rappel avec le nouveau mode de scrutin, il ne faut plus ajouter, modifier ou rayer des noms, sinon le bulletin sera nul.



## ATTENTION

Il n'est plus possible d'ajouter ou de rayer des noms, ou encore de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote.

**Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.**

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms, ou que vous modifiez la liste, ou que vous apportez toute mention écrite sur le bulletin, **votre bulletin sera considéré comme nul.**